

RD653 2ème partie sur 2 : Florange, Terville, Thionville
Carte C: Zones où les valeurs limites mentionnées à l'article
L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées.
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009 - DEED / BEN - 25
Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet,
Le Directeur de l'Environnement
et du Développement Durable

Monique HAMAN

0 0,25 0,5
Kilomètres

Conception : DDE57/SAH/EGOD
Sources : IGN SCAN 25
C:\Documents and Settings\All Users\Documents\GEOMATIQUE\BRUITISOPHONIE\BD MapInfo des cartes CETE\WORROUTEDEPARTEMENTALE\RD653_Carte_C_Florange_terv_thion.WOR
AA/21 Mai 2008

